

Compte rendu de l'assemblée de consultation publique tenue le lundi 8 septembre 2008 à 19h30 concernant les règlements 2008-4, 2008-5 et 2008-6.

À la demande du maire, la directrice générale/secrétaire-trésorière procède à la lecture des trois règlements et permet aux personnes présentes à poser des questions au fur et à mesure de la lecture. L'inspecteur présente les annexes de chaque règlement. La secrétaire explique les délais pour l'adoption de ces règlements.

La rencontre prend fin à 19h52.

Lucie Camiré, directrice générale/secrétaire-trésorière

2008-09-08 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 8 septembre 2008 à 20h00 sous la présidence du maire Gilles Perron.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, André Therrien, Richard Boucher, Patrick Bernier, Lorenzo Bergeron, Alain Sasseville, inspecteur municipal ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2008-09-157 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la secrétaire;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Côté

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Proposition adoptée

2008-09-158 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE D'AOÛT 2008

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 4, 18 et 26 août 2008;

Attendu que quatre membres du conseil renoncent à l'envoi du procès-verbal en version papier et acceptent de le recevoir par courriel;

Attendu que Monsieur le maire demande d'ajouter le prénom des personnes qui s'identifient à la période de questions;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Bergeron

D'adopter les procès-verbaux du 4, 18 et 26 août 2008 tels que reçus.

Proposition adoptée

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention

CORRESPONDANCE

2008-09-159 6.2 FOND JEUNESSE DU COMTÉ DE JOHNSON – SOUPER DU TERROIR À ACTON VALE

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Bernier

D'autoriser le maire à assister au souper du terroir organisé par le Fond Jeunesse du Comté de Johnson, en collaboration avec notre député Éric Charbonneau. Le coût du billet est de 80\$ et sera payé par la municipalité.

Proposition adoptée

2008-09-160 6.3 SOCIÉTÉ D'ARTHRITE – BRUNCH

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Côté

D'envoyer un montant de 80\$ pour le brunch de la Société d'arthrite qui se tiendra le 5 octobre prochain.

Proposition adoptée

2008-09-161 6.4 ADMQ – FORMATION D'AUTOMNE

Attendu que l'Association des directeurs municipaux du Québec a envoyé le programme de sa formation pour l'automne 2008;

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière est intéressée par deux des formations offertes;

Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Boucher

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à assister aux deux formations suivantes :

Nouvelle présentation de l'information financière municipale en 2009, qui se tiendra le 14 octobre à Sherbrooke;
Rédaction des procès-verbaux qui se tiendra le 12 novembre à Sherbrooke.

Les frais d'inscription de 349,91\$ et tous les frais reliés à ces formations seront payés par la municipalité.

Proposition adoptée

2008-09-162 6.5 LA POUDRIÈRE – VINS ET FROMAGES

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Côté

D'autoriser les membres du conseil Gilles Perron, Patrick Bernier et Lorenzo Bergeron à assister au souper Vins et Fromages pour La Poudrière qui se tiendra le 30 septembre prochain au Bel Âge. Le coût des billets de 150\$ sera payé par la municipalité.

Proposition adoptée

2008-09-163 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Bergeron

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2008-09-164 8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Verly

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil, soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2008 représentent un total de 10 859,82\$.

CHÈQUES FOURNISSEURS

COMPTES À PAYER DU 5 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 2008

Chèques émis

(du 5 août 2008 au 7 septembre 2008)

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
200800369 (C)		2008-08-06	28	HYDRO-QUEBEC	JUILLET 2008	536,94 \$
200800370 (C)		2008-08-07	68	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 497,44 \$
200800371 (C)		2008-08-07	745	FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	372,78 \$
200800372 (C)		2008-08-07	67	MINISTRE DU REVENU	REMISE DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	3 196,05 \$
200800373 (C)		2008-08-12	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	JUILLET 2008	174,73 \$
200800374 (C)		2008-08-13	781	COOPTEL	AOUT 2008	12,36 \$
200800375 (C)		2008-08-18	802	COTE MELANIE	1ER VERSEMENT CLOTURE RANG 12	362,50 \$
200800376 (C)		2008-08-29	723	AXION	INTERNET SEPT ET OCT 2008	139,41 \$
200800377 (I)		2008-08-25	225	ST-PIERRE DIANE	ACHAT DE PINE SOL	3,91 \$
200800378 (I)		2008-09-03	4	Bell Canada	AOUT 2008	146,79 \$

Total des chèques

6 442,91 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2008

Chèques émis (du 8 septembre 2008 au 8 septembre 2008)

Sommaire par No déboursés

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
200800379 (I)		2008-09-08	28	HYDRO-QUEBEC	parc rang 10	60,48 \$
200800380 (I)		2008-09-08	745	FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	375,96 \$
200800381 (I)		2008-09-08	67	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	3 158,40 \$
200800382 (I)		2008-09-08	68	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	1 479,94 \$
200800383 (I)		2008-09-08	28	HYDRO-QUEBEC	AOUT 2008	536,94 \$
200800384 (I)		2008-09-08	494	VISA DESJARDINS	FOURNITURE DE BUREAU	226,83 \$
200800385 (I)		2008-09-08	7	CAMIRÉ LUCIE	DEPL AOUT 2008 (65 KM À ,50C)	32,50 \$
200800386 (I)		2008-09-08	14	COOP DES CANTONS	DIVERS	357,46 \$
200800387 (I)		2008-09-08	30	Imprimerie Martineau	1000 FEUILLES PROCÈS-VERBAUX	255,10 \$
200800388 (I)		2008-09-08	34	L'Etincelle	AVIS PUBLIC - ZONAGE ET PLAN	117,21 \$
200800389 (I)		2008-09-08	39	RÉGIE INTERMUNICIPALE SIRW	CAMION AUTO POMPE INCENDIE FERME	797,18 \$
200800390 (I)		2008-09-08	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	37,77T À 79,41\$ (JUILLET 2008)	2 999,32 \$
200800391 (I)		2008-09-08	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	LOCATION RETROCAVEUSE	880,43 \$
200800392 (I)		2008-09-08	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	POLI À MÉTAL (10 ROUES)	8,72 \$
200800393 (I)		2008-09-08	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	ENVOI POSTAL	12,95 \$
200800394 (I)		2008-09-08	62	Ville de Windsor	AQUEDUC ET ÉGOUT 2008	2 452,48 \$
200800395 (I)		2008-09-08	78	SINTRA INC	15,11T DE PIERRE 100-300MM (11E	195,28 \$
200800396 (I)		2008-09-08	82	SLIC	ÉTAU 4"	49,67 \$
200800397 (I)		2008-09-08	90	BERNIER PATRICK	ALL DEP JUILLET, AOUT, SEPT 2008	268,80 \$
200800398 (I)		2008-09-08	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEEPONCEAUX		2 913,65 \$
200800399 (I)		2008-09-08	109	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC	RÉPARER ÉCLAIRAGE RUE	245,51 \$
200800400 (I)		2008-09-08	156	MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE4	UTILISATEURS OTJ 2008 À ST-CLAUDE	625,96 \$
200800401 (I)		2008-09-08	204	PERRON GILLES	ALL DÉP JUIL, AOUT ET SEPT 2008	624,39 \$
200800402 (I)		2008-09-08	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	RÉPARATION BACHHOE NEW HOLLAND	3 377,86 \$
200800403 (I)		2008-09-08	368	BOUCHER RICHARD	ALL DEP JUILLET, AOUT, SEPT 2008	112,39 \$
200800404 (I)		2008-09-08	369	BERGERON LORENZO	ALL DEP JUILLET, AOUT ET SEPT 2008	187,89 \$
200800405 (I)		2008-09-08	409	CHERBOURG	PAPIER HYGIENIQUE (8 ROULEAUX)	70,31 \$
200800406 (I)		2008-09-08	510	JACQUES BLANCHARD	plan et desc. Technique route 143	395,06 \$
200800407 (I)		2008-09-08	527	SASSEVILLE ALAIN	DEPL JUILLET ET AOUT 2008 (194 KM)	97,00 \$
200800408 (I)		2008-09-08	567	EXCAVATION ET GRUES ANDRÉ	GRAVIER	551,61 \$
200800409 (I)		2008-09-08	610	TEKNIKA INC	PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION 9	6 849,43 \$
200800410 (I)		2008-09-08	611	LETTREGE WINDSOR	SIGNALISATION PARC DU RANG 12	677,25 \$
200800411 (I)		2008-09-08	612	LOISELLE SERGE	ENTENTE VIRÉE RANG 10	50,00 \$
200800412 (I)		2008-09-08	638	FONDS DE L'INFORMATION	2 CONTRATS D'AOÛT 2008	6,00 \$
200800413 (I)		2008-09-08	678	SANI ESTRIE INC	AOUT 2008	4 225,52 \$
200800414 (I)		2008-09-08	709	THERRIEN ANDRÉ	ALL DEP JUILLET, AOUT, SEPT 2008	268,80 \$
200800415 (I)		2008-09-08	710	COTÉ SYLVAIN	ALL DEP JUIL, AOUT ET SEPT 2008	268,80 \$
200800416 (I)		2008-09-08	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC	267I à ,769c (CHAUFFAGE DU GARAGE)	237,39 \$
200800417 (I)		2008-09-08	768	G.G. LAROCHE EXCAVATION	PELLE CREUSAGE DE FOSSÉ RANG 10	4 162,27 \$
200800418 (I)		2008-09-08	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	CARBURANT AOUT 2008	413,31 \$
200800419 (I)		2008-09-08	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION	RÉSERVOIR ET POMPE DIESEL	1 685,97 \$
200800420 (I)		2008-09-08	797	VERLY PHILIPPE	ALL DEP JUIL, AOUT, SEPT 2008	268,80 \$
200800421 (I)		2008-09-08	801	HÉLÈNE GASCON	1/2 DU SITE WEB	900,00 \$
200800422 (I)		2008-09-08	803	LETENDRE EMMANUELLE	DEPL. ACHAT D'ESSENCE	5,15 \$
200800423 (I)		2008-09-08	804	TRANSPORT MICHEL MARCOTTE	LOCATION CAMION TRAVAUX RANG 10	623,64 \$
200800424 (I)		2008-09-08	805	POUDRIER KARINE	DEPL JUILLET ET AOUT 2008 (20 KM À	10,00 \$

Total des chèques

44 119,61 \$

Proposition adoptée

8. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

Monsieur le maire procède au dépôt des indicateurs de gestion 2007 tel que requis par la loi.

2008-09-165 9. CPTAQ – RÉOLUTION POUR DEMANDE AMENDÉE DE SUCCESSION THÉODORE THERRIEN

Attendu que la municipalité a déjà appuyé la demande de Succession Théodore Therrien puisqu'elle ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Attendu qu'une erreur de superficie a été inscrite dans la première demande et que nous devons refaire une résolution pour l'appui de la demande amendée;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Bergeron

D'appuyer la demande amendée de Succession Théodore Therrien puisqu'elle ne contrevient pas à la réglementation et qu'elle ne fait que régulariser une situation déjà existante.

Proposition adoptée

2008-09-166 10. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2008-4 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 septembre dernier sur le PREMIER projet de règlement no. 2008-4;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Verly
Et résolu unanimement

- d'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2008-4 conformément à l'article 128 de la Loi.

Proposition adoptée

2008-09-167 11. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2008-5 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Côté
Appuyé par le conseiller Bergeron
Et résolu unanimement

Que soit adopté le règlement numéro 2008-5, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Proposition adoptée

2008-09-168 12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2008-6 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2004-5 DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement sur le plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Boucher
Et résolu unanimement

Que soit adopté le règlement numéro 2008-6, conformément aux dispositions de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Proposition adoptée

2008-09-169 13. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2008-7 CONCERNANT L'IMPLANTATION DES BACS 360L POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par le conseiller Côté que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront le règlement 2008-7 concernant l'implantation des bacs 360 litres pour la collecte des résidus domestiques dans les limites de la

municipalité. Les membres du conseil ayant reçu copie du projet de règlement, il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Proposition adoptée

AFFAIRES NON TERMINÉES

2008-09-170 14. ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS AFIN D'ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS CONCERNANT LA GESTION DES PONTS SITUÉS SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Attendu que la municipalité avait reçu un projet d'entente du Ministère des Transports mais qu'il y avait lieu de demander des explications sur son libellé;

Attendu qu'une rencontre a eu lieu le 20 août dernier et qu'un nouveau projet d'entente a été expliqué et déposé à la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Bergeron

D'accepter de nouveau projet d'entente avec le ministère des Transports afin d'établir les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal. Le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée

VARIA

2008-09-171 15.1 RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉFECTION DU PONT DU RANG 10

Attendu que l'inspecteur municipal a procédé à une vérification de nos ponts et que nous devons informer le ministère des Transports dès que nous croyons qu'il y a des travaux majeurs à y effectuer;

Il est proposé par le conseiller Therrien
Appuyé par le conseiller Bernier

D'informer le ministère des Transports que suite à l'inspection de nos ponts, il y aurait des travaux de réfection à faire pour le pont du Rang 10 et de l'inscrire dans les meilleurs délais possible sur la liste des travaux à faire.

Proposition adoptée

2008-09-172 15.2 TRANSPORT COLLECTIF

Attendu que la MRC le Val-Saint-François a transmis une résolution à l'effet qu'elle annonçait son intention de déclarer compétence en matière de transport collectif;

Attendu que la municipalité de Val-Joli doit informer la MRC des équipements ou fonctionnaires qui sont alloués dans la municipalité pour l'exercice de cette compétence, conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Bernier
Appuyé par le conseiller Bergeron

Que la municipalité de Val-Joli informe la MRC le Val-Saint-François qu'aucun équipement ou fonctionnaire n'est alloué à l'exercice de la compétence de transport collectif dans sa municipalité.

Proposition adoptée

TOUR DE TABLE

Le conseiller Verly explique que lors de la rencontre de Trans-Appel il a été question du transport collectif.

Il demande si nous avons eu des nouvelles concernant la lumière à l'intersection de la route 143 et du chemin Goshen. La secrétaire explique qu'il y a eu un accident et que le ministère avait de la difficulté à obtenir une pièce de rechange. Il voudrait modifier la lumière pour éviter qu'elle se fasse arracher par les camions qui passent.

Il explique une situation qui lui est arrivé lors d'une partie de balle à St-Georges et le comité des loisirs se penchera sur cette situation.

Le conseiller Boucher demande quand seront installés les réservoirs incendie. L'inspecteur répond que ceux chez Bessette et Boudreau ainsi que sur le chemin Goshen seront installés d'ici l'automne. Pour celui du Rang 10, il est en attente d'une réponse. Monsieur Boucher explique que notre nouvel employé est pompier et s'est présenté à la Régie de Windsor pour donner ses services de jour. Est-ce que la municipalité est prête à le libérer pour les incendies de jour? S'il est accepté, la question sera étudiée par les membres du conseil. Il faut penser que lorsqu'il est à faire l'entretien d'hiver, il devra choisir nos priorités.

Le conseiller Bergeron informe qu'il a reçu des plaintes à l'effet que la barrière du parc du rang 12 (chemin d'accès au poste des Cantons) fermait trop tôt. Il y a une pancarte qui annonce la fermeture une heure avant le coucher du soleil et comme il y a des retardataires, c'est le voisin, Monsieur Marcel Allard, qui se fait déranger. Nous vérifierons les pancartes pour les heures de fermeture.

DOSSIER MRC

Monsieur le maire donne des explications sur le dossier du site d'enfouissement et sur celui de l'entente avec la SQ (aucune entente à date).

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rolland Camiré explique que lorsque le terrain de balle a été fait, il était supposé être localisé dans le village et il a été implanté dans le Rang 10 justement pour éviter de déranger le voisinage à cause des lumières et du bruit. Il va souvent au terrain de balle et que les jeunes qui jouent là ne font pas de mauvais

coup ailleurs. Un autre commentaire concernant les demandes de changement de zonage. Il faut toujours être prudent car lorsqu'un commerce ou industrie s'installe dans un coin résidentiel, ceux qui sont là présentement sont peut-être d'accord mais qu'advient-il de ceux qui seront là dans 10 ou 20 ans. Même chose pour la barrière du chemin d'accès d'Hydro-Québec. Ils ont autorisés l'installation d'un parc dans leur secteur mais aujourd'hui, il met des contraintes pour l'accès.

Monsieur Michel Maurice demande quand la municipalité ira enlever son sentier du parc récréo-touristique du Rang 12 qui a été fait sur son terrain. Ca fait quelques années qu'il en parle et rien n'a été fait. Il donne des explications sur la clôture qui délimite son terrain. Le maire dit qu'avec la réforme cadastrale, il sera plus facile de déterminer à qui appartient le terrain. L'inspecteur prendra rendez-vous et ira vérifier avec Monsieur Maurice.

Il demande également si les chasseurs ont le droit de chasse près du parc. Ils n'ont pas droit de chasse dans le parc mais sur les terrains privés à proximité, oui.

Il demande aux membres du conseil s'ils ont utilisés la partie du rang 10 qui est en réfection dernièrement. Commentaire sur l'état du chemin et que le choix de faire les travaux en régie interne n'a pas été un bon choix. Il lui est précisé que lorsque les travaux auront été complétés, le chemin sera amélioré de beaucoup. Discussions sur l'entretien des routes, de l'état de notre réseau routier et de la façon que les montants budgétés pour les routes sont utilisés.

2008-09-173 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bergeron

De lever cette séance à 21h10. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 6 octobre 2008 à 20h00.

Proposition adoptée

Gilles Perron
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Gilles Perron, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

Gilles Perron, maire